



Relevé de conclusions

Conseil de quartier Tour Chabot-Gavacherie

Mercredi 28 septembre 2016 – 20h00

Centre Socioculturel du Parc

Direction des Vies Participatives

Rédaction : PF

Co-Présidents : Valérie BELY-VOLLAND (Co-Présidente élue)

Élus : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au maire), Dominique SIX (Adjoint au maire)

Membres : Ghislaine ALLERA, Michel CARO, Alain ETIEN, Marlène GUERIN, Ben LARBI, Danielle LEBLOND, Catherine MARAIS, Frédéric ORRY, Gilbert TESSON, Brigitte THOMAS.

Invitée : Capitaine FEUILLARD (Direction Départementale de la Sécurité Publique)

Excusés : Sébastien FRESLON (Co-président habitant), Alain BAUDIN (Adjoint au maire), Jacqueline LEFEVBRE (Adjointe au maire), Nadine LACOMBE, Colette BAUDIN-DEVANNE, Dominique REBEYROL

Agents municipaux : Pierre FOURNIER (service Vies participatives), Christelle GIRARD (Mairie de quartier)

Public : 10 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Présentation de la Direction Départementale de la Sécurité Publique
 2. Retour sur le travail des commissions
 3. Diagnostic en marchant sur le quartier
 4. Informations diverses
-

Valérie BELY-VOLLAND (Co-Présidente élue du quartier) ouvre la séance et remercie les conseillers de quartier et le public d'être présents. Elle remercie les adjoints au maire présents, à savoir Anne-Lydie HOLTZ et Dominique SIX.

Elle excuse l'absence de Sébastien FRESLON (co-président habitant).

1. Présentation de la Direction Départementale de la Sécurité Publique

A la demande des conseillers de quartier, le Capitaine Feuillard, vient présenter les missions de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, plus connue sous le nom de Police Nationale.

Dans un premier temps, il est rappelé que la Direction Départementale de la Sécurité Publique 79 (DDSP79) est composée de différentes entités :

- Le service de gestion de direction
- Le service départemental du renseignement territorial

Deux Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) :

- La CSP de Niort – Chauray,
- La CSP de Thouars - Sainte Verge - Saint Jacques et Saint Jean de Thouars.

Sur Niort-Chauray, trois sites :

- Le commissariat central (2 rue de la Préfecture),
- Deux postes de police (un au Clou Bouchet au 10 rue J.Siegfried et un à Chauray au 50 rue des Combes).

La porte d'entrée des appels reste le 17. Le commissariat est ouvert 24h/24h.

Les infractions sont réparties de la sorte :

- Contraventions de 1^{ème} à 5^{ème} classe,
- Délits,
- Crimes.

Les pouvoirs confiés à la Police nationale sont nombreux et les missions de service public demandées sont exigeantes : protection des personnes, protection des biens, maintien de la tranquillité et de la paix publique, maintien de l'ordre public.

Il existe plusieurs modes de saisine (appel police secours pour l'urgence-17, standard pour des requêtes non urgentes, le déplacement au commissariat, la rédaction d'une mention de main courante, le dépôt de plainte ou via internet, la réquisition du chef de maison ou le témoin d'un acte délictueux, le Procureur de la République, les partenaires sociaux, la Police municipale, les pompiers-SDIS, mails, courriers pétitions...).

La mention d'une main courante permet d'avoir une trace écrite du fait. Le dépôt de plainte est quant à lui engagé à partir du moment où le comportement peut être caractérisé en infraction. Toute plainte fait l'objet d'une enquête de police. A noter que des pré-plaintes peuvent être déposées en ligne.



La DDSP est composée des personnels actifs dont les différents corps sont présentés : corps d'encadrement et d'application, corps de commandement, corps de conception et direction. Chacun est composé de différents grades accessibles, chacun, par concours spécifique. D'autres catégories de personnels composent la DDSP (agents administratifs et techniques informatiques, adjoints de sécurité, scientifiques, réservistes, citoyens volontaires, réserve civile).

Composition du commissariat :

1. Brigades de jour et de nuit

Interventions police secours, « gestion du tout-venant » : tapage, vols à l'étalage, constatations de vol par effraction, accidents de la route...

2. BAC, brigade anti-criminalité, de jour et de nuit

Son travail consiste à la recherche d'individus ayant réalisé des faits de délinquance (liés aux stupéfiants, port d'arme, recels) et à sécuriser les lieux en cas de danger potentiel.

3. Formation motorisée urbaine

Ce sont des agents en moto qui ont des missions de sécurité routière. Ils interviennent pour les escortes de transport exceptionnel, voyages officiels et participent aux missions de maintien de l'ordre.

4. Unité d'ordre publique et de sécurité routière

Ces agents interviennent dans les missions de sécurité routière (radars embarqués ou lasers, contrôles alcoolémie et stupéfiants, opérations de contrôles de lutte contre la délinquance). Ils assurent des missions d'extraction judiciaire ou sanitaire des détenus, de maintien de l'ordre et de surveillance des audiences pénales.

5. Groupe d'appui judiciaire et les postes de police

Leur mission consiste à prendre les plaintes et à traiter le petit judiciaire comme les vols à l'étalage, les violences légères, les dégradations.

6. Brigade des accidents et des délits routiers

Il s'agit du traitement des accidents de la voie publique.

7. Brigade de sûreté urbaine (unité de recherche judiciaire / unité de protection sociale)

URJ : Ces agents travaillent sur les dossiers d'atteinte aux biens (incendie – vol aggravé- escroquerie...).

UPS : Ces agents travaillent sur les dossiers d'atteinte aux personnes (violence aggravée- violence inter familiale – infraction sexuelle...).

8. Groupe de lutte contre les infractions sur les stupéfiants

Ces agents travaillent sur les dossiers concernant tous les types de stupéfiants (résine de cannabis-cocaïne...) et les trafics y afférant.

A la fin de sa présentation, le Capitaine Feuillard précise que la Police Nationale n'est pas informée de tout. Elle a besoin des retours des habitants pour avoir des informations de terrain. Elle précise qu'informer la Police sur une situation donnée n'est pas faire de la délation. Les informations peuvent être portées de manière totalement anonyme.

Elle précise cependant que dans une situation donnée et en cas de plainte, des preuves sont toujours nécessaires afin d'engager des poursuites judiciaires. Sans preuve, les plaintes sont classées sans suite. Pour beaucoup de dossiers, il n'y a aucune preuve et donc aucun élément permettant de poursuivre des personnes.

Les conseillers de quartier remercient la présence du Capitaine Feuillard pour la clarté de son intervention.

2. Retour sur le travail des commissions

Commission Animation

Vide Grenier 2017 : Quelles perspectives ?

Michel CARO (référent de commission) revient sur la première édition du vide-grenier du 24/04/16.

Il rappelle que l'édition d'avril 2016 a été une belle réussite pour une première édition.

Au total, plus de 50 exposants étaient présents sur cette édition.

Michel Caro remercie l'ensemble des conseillers de quartier qui ont participé à cette première édition, ainsi que Valérie Bely-Volland, Gregory Bely et Marc Monnerie pour leur aide précieuse.

Lors d'une réunion de bilan, certains points ont été notés comme à améliorer.

Cependant, la commission animation a décidé de renouveler le projet pour 2017. Une date est déjà retenue, il s'agit du **dimanche 14 mai 2017, place Louis Juvet.**



Afin que cette seconde édition soit une réussite, l'implication des conseillers est très importante. Il y a un besoin de plus de bénévoles.

Une réunion aura lieu le **lundi 17 octobre 2016 à 18h** afin de décider si les forces en présence sont assez nombreuses pour reconduire une édition en 2017. Le cas échéant le projet de reconduction sera abandonné.

Commission Cadre de Vie

Retour sur le travail engagé Rue de la Gavacherie

Une partie de la rue de la Gavacherie n'a pas été traitée dans le cadre du PRUS (section Fief Trochet/Ribray). Les conseillers de quartier souhaitent s'investir sur la sécurisation des cheminements sur la section citée. En effet, les trottoirs sur cette partie sont peu larges.

Un travail de diagnostic a été proposé par un groupe de conseillers. Suite à cela, une visite sur site, avec un technicien du bureau d'étude de la Ville a eu lieu le jeudi 15 septembre 2016.

Cette visite de terrain a eu pour lieu de préciser les demandes auprès des services de la Ville (Vie participative et Bureau d'études de la direction des Espaces publics).

Des études sont donc en cours sur les points suivants :

- Elargissement des trottoirs rue de la Gavacherie de 20 cm à 30 cm
- Demande de la pose d'un miroir afin de pallier le manque de visibilité à l'angle de la rue Jacques Cartier et Rue Gavacherie

⇒ Ces études ne garantissent pas une réalisation. Aucun budget n'est à l'heure actuelle prévue sur ce dossier. C'est donc un projet qui se dessine sur le moyen terme sur cette rue. Entant porté par le

Conseil de quartier, ce projet bénéficiera des crédits de la Vie participative, enveloppe de 200 000 € mutualisée sur tous les quartiers de la ville, que les élus répartissent au regard des priorités exprimées dans chaque Conseil de quartier chaque année.

Des comptages vont être mis en place en 2017 sur la rue de la Gavacherie. Ces derniers permettront de connaître la vitesse des véhicules, le type de véhicules et le nombre de passages quotidiens dans la rue.

La commission du conseil de quartier souhaite travailler sur la possibilité de mettre en sens unique la rue ou une partie de la rue de la Gavacherie. Un travail de réflexion doit donc être mené sur le long terme pour rendre cette rue la plus praticable possible.

Des demandes sont relayées auprès des services :

- La sécurisation d'une plaque Télécom aux abords du 27 rue de la Gavacherie. Dossier relayé au service Télécom qui gère ces plaques.
- De la végétation privée dépasse sur le trottoir à certains endroits. Une demande a été relayée auprès de la Police Municipale, qui va assurer le lien auprès des particuliers pour les inciter à élaguer. Si l'entretien n'est pas réalisé dans un certain délai, le particulier peut être amendable.

Retour sur la visite du parc de la Tour Chabot

En raison de nombreux sujets en lien avec les espaces verts dans le parc de la Tour Chabot, une visite du parc a eu lieu le vendredi 23 septembre.

Cette visite a eu lieu en présence de :

- Michel Pailley (Adjoint au Maire en charge des espaces verts)
- Bruno Charron (Chargé de mission Arbre – Patrimoine Arboré)
- Pauline Chevreau (Directrice du CSC du Parc)
- Véronique Pétrault (Présidente du CSC du Parc)
- Anne-Laure Touchard (Animatrice au CSC du Parc)
- Des conseillers de quartier Tour Chabot Gavacherie

Les sujets évoqués et les propositions validées en conseil de quartier sont les suivantes :

Jardins partagés

Faute de bénévoles, les jardins partagés ne peuvent plus être suivis par le CSC du Parc. Les jardins vont donc être repris par la Ville, avec les conditions suivantes :

- Reprise et mise en pelouse des jardins partagés, pour créer une continuité avec le reste du parc
- Les arbres existants sur les jardins sont conservés
- Plantation d'arbres fruitiers sur la plus petite des parties juste derrière le bâtiment du CSC.

Parc à Poney

Un compromis, qui permet de sauvegarder le travail réalisé il y a quelques années par un chantier jeune, a été trouvé :

- Le parc à poney est conservé
- L'intérieur du parc est mis en « jachère fleurie » afin de favoriser la biodiversité

#Réaction des conseillers

Une personne du public fait remarquer qu'il faudra être vigilant sur l'utilisation que pourront faire, par exemple les enfants, de cet espace. Il faudra veiller à ce que cet espace ne devienne pas un lien pour les animaux.

Statue dans le parc

Lors du conseil de quartier de juin 2016, il avait été proposé aux conseils de quartier de mettre une statue dans le parc de la Tour Chabot. Cette statue, d'une hauteur de plus deux mètres a été jugée trop dangereuse pour ce type de parc.

Cette dernière sera donc proposée pour d'autres endroits en Ville.

Borne électrique enterrée

Comme précisé lors du conseil de quartier de juin 2016, une étude de rentabilité a été réalisée pour l'installation – ou non – d'une borne électrique enterrée dans le parc.

Si sur l'aspect pratique, le projet était tout à fait intéressant, c'est sur l'aspect financier qu'il devient complexe.

En effet, pas assez utilisée, très coûteuse d'installation et de fonctionnement, cette borne serait un investissement à perte. Le projet est donc abandonné.

Les arbres dans le parc

Un point sur l'état des arbres dans le parc a été demandé lors du conseil de quartier de juin 2016. Le technicien de la Ville a pu expliquer lors de la visite du 23/09/16 que certains arbres malades devaient être abattus dans le parc. Les habitants ne doivent donc pas être surpris si certains arbres disparaissent.

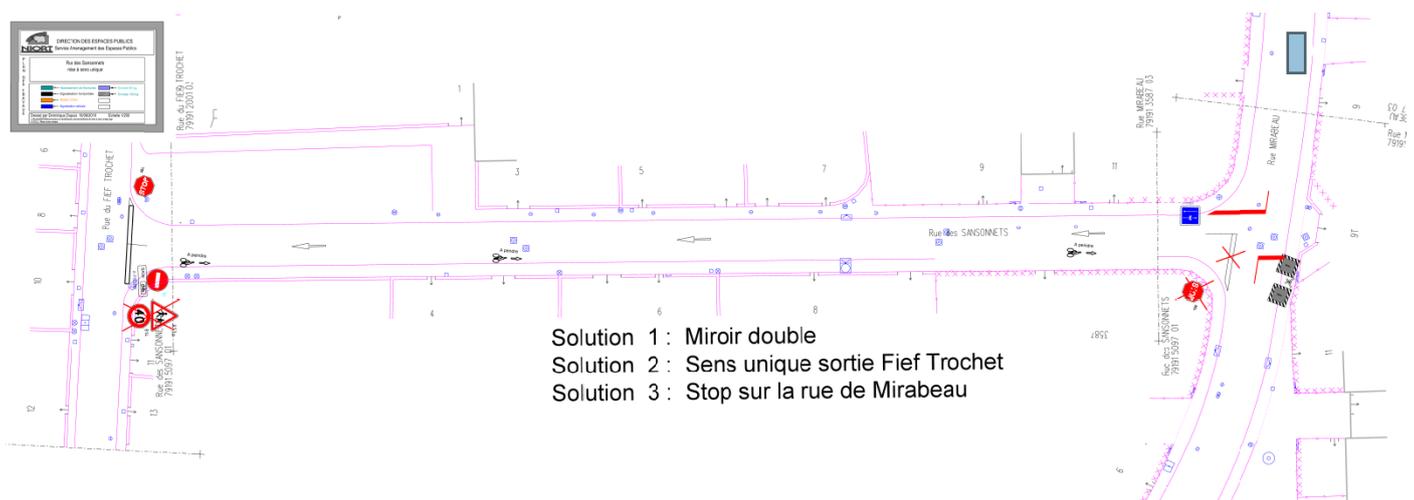
A noter que le système racinaire existant dans le parc ne facilite pas de nouvelle plantation pour l'instant.

3. Diagnostic sur le quartier

Validation d'un scénario rue des sansonnets

Des riverains de la Rue des Sansonnets ont fait remarquer aux services techniques de la Ville qu'il y avait un réel manque de visibilité à l'angle de la rue des sansonnets et de la rue du Mirabeau.

Ainsi, le bureau d'étude de la Ville propose trois scénarios, à valider en conseil de quartier :



Solution 1 : L'implantation de deux miroirs. Cette solution peut paraître la plus simple, mais les miroirs jumelés présentent des risques de confusion sur l'origine du danger.

Solution 2 : La mise à sens unique de la rue, permet de supprimer le danger mais crée une contrainte pour les riverains.

Solution 3 : L'inversion du régime de priorité au carrefour Mirabeau / Sansonnet. Permet de supprimer le problème en ralentissant la circulation sur la rue Mirabeau.

A l'unanimité, c'est la **solution 1**, à savoir la pose de miroirs, qui a été retenue. Les conseillers de quartier juge cette possibilité comme la moins contraignante.

Proposition de diagnostic sur le quartier

Afin de répondre aux nombreuses demandes des habitants et conseillers, Valérie BELY-VOLLAND propose qu'un diagnostic en marchant soit organisé dans le quartier.

Ce dernier est prévu le samedi 8 octobre à 9h. Rendez-vous devant la mairie de quartier.

Cette visite est l'occasion de faire un état des lieux partagé du quartier et d'améliorer ainsi le cadre de vie. Ouverte à tous, cette matinée sera l'occasion de comprendre le rôle essentiel du conseil de quartier.

Afin de préparer la visite, les conseillers peuvent faire remonter à Pierre FOURNIER les demandes. Il établira alors un programme de visite afin de faire ce diagnostic dans de bonnes conditions.

4. Informations Diverses

Nouveaux points d'apport volontaire papier dans la Ville de Niort

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les usagers peuvent déposer l'ensemble de leurs emballages ménagers dans le bac jaune.

Auparavant seuls les bouteilles et flacons en plastique aux cotés des emballages en métal et en carton pouvaient être déposés dans le bac jaune.

Depuis le 1^{er} janvier, les pots de yaourt, crème fraîche, barquettes, films et sacs plastique, tube de dentifrice... peuvent être dorénavant déposés dans le bac à couvercle jaune.

Avec cette implication du geste de tri, la qualité du tri du papier est altérée car il est contact avec des emballages souillés ; c'est la raison pour laquelle la CAN va déployer des PAV papier afin d'inviter les usagers à y déposer leur papier.

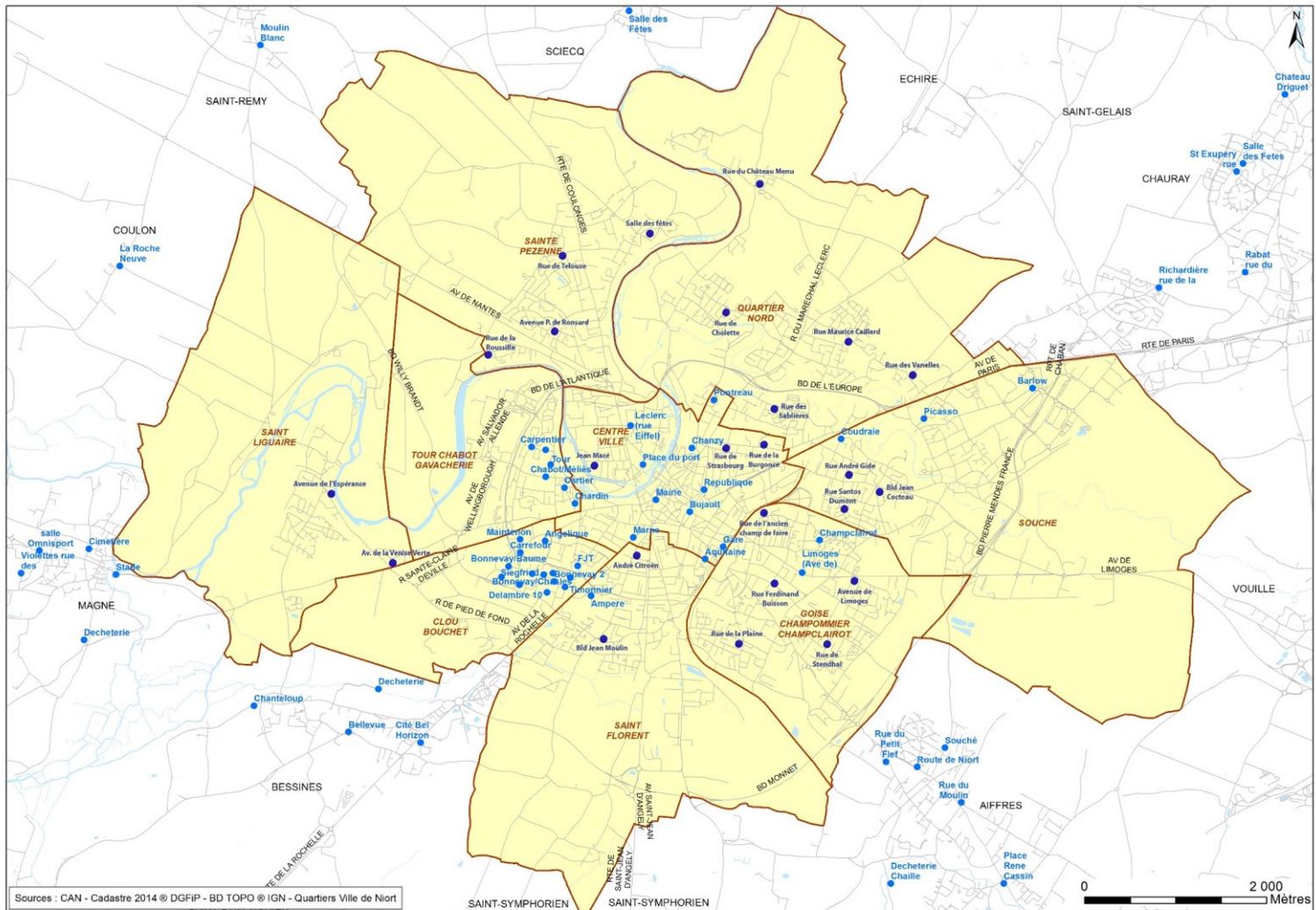
De plus, en sortant les papiers du bac jaune, l'utilisateur gagnera du volume pour y déposer l'ensemble de ces emballages.

Le positionnement de ces 24 nouveaux points a été vérifié par les services techniques de la ville, 7 d'entre eux rejoignent des secteurs où on trouve déjà un point d'apport pour le verre et/ou pour les emballages.

Une information sera distribuée aux riverains situés à proximité des nouveaux points d'apport avant installation définitive.

Pour toute information complémentaire, le contact est la régie des déchets ménagers de la CAN : 0800 34 54 68

Carte des points d'apport volontaire papier à Niort



En bleu clair, les points existants

En bleu foncé, les nouveaux points

Projet de valorisation des cours d'eau

Pour répondre à une demande formulée par les Conseils de quartier de Souché et du Nord qui sont plus spécifiquement concernés par les cours d'eau à Niort (notamment du fait de la présence du Lambon et du secteur de protection des eaux du Vivier sur cette partie du territoire de Niort), nous avons sollicité le service en charge de cette thématique pour travailler à leur valorisation.

En effet, il n'existe pas de signalisation pour informer de la présence des cours d'eau sur Niort, il n'y a aucun panneau d'indication alors que l'eau est très présente sur notre commune.

Le service a donc réalisé un recensement des points où les cours d'eau croisent un chemin, une rue, un pont,... pour y proposer d'installer une signalisation.

C'est ce recensement et les propositions des lieux où il paraît pertinent de poser cette signalétique qui feront l'objet de la réunion **lundi 3 novembre prochain**, 18h30 à l'hôtel de ville, une réunion inter-quartier car l'ensemble des conseils est concerné, même si certains plus que d'autres.

Temps fort de la Vie Participative et renouvellement des conseils de quartier

Comme chaque année, un temps fort de la vie participative aura lieu le **Mardi 6 décembre de 18h à 20h à l'hôtel de Ville.**

Ouvert à tous les conseillers de quartier, cette soirée aura pour ordre du jour :

- Bilan des 2 premières années de la vie participative
- Lancement de la vie participative numérique

En 2017, les conseils de quartier vont être renouvelés :

- Installation de nouvelle instance
- Election des co-présidents élus et habitants

Fin de la réunion à 22h15